

PRISSÉ

Des carrières de la Lie à la Solitude



© Al Drone

PROFIL PARCOURS

Distance **9,7 KM**
Durée **2 H 25** | Niveau **MOYEN**
Dénivelé **215 M**

Ambiance **CARRIÈRE**
PATRIMOINE
VIGNE

DÉPART PRISSÉ | LES DEUX ROCHES | MAISON DE PAYS

Localisation GPS : 46.33171, 4.74398 | Alt. 212 m

Nous sommes au cœur du Val Lamartinien, où s'élèvent le château de Montceau et le pavillon de la Solitude ayant appartenu à Lamartine. Le village du vieux Saint-Sorlin a été façonné par la vigne. Les carrières de la Lie, Colonge et son lavoir complètent les richesses culturelles d'un circuit également très nature.

À VOIR EN CHEMIN

- Solitude de Lamartine
 - Château de Montceau
 - La colline de Montceau et le circuit des Cadoles
 - Belvédère de la Rochette
 - Carrières de la Lie
 - Lavoir à Colonge
- Panoramas sur les roches de Solutré et Vergisson

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Bourgogne aligoté, Coteaux Bourguignons, Crémant de Bourgogne, Mâcon, Mâcon-Prissé, Mâcon-La Roche-Vineuse, Mâcon-Villages, Saint-Véran

PÉRIODE IDÉALE

Toute l'année
Parcours ombragé sauf dans sa partie sud correspondant au vignoble de Prissé dont la traversée peut être éprouvante en période caniculaire.

POINT DE VIGILANCE

Terrain boueux les jours de pluie dans le secteur du belvédère de la Rochette.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.
N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.
Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

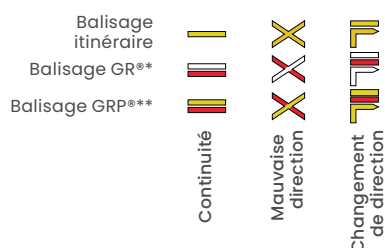
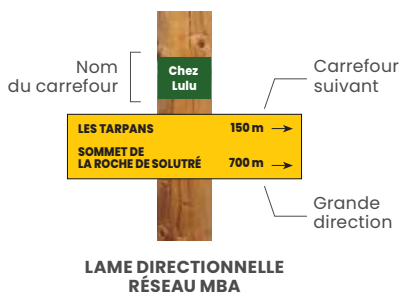
Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).
Ne laissez aucun débris dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.
Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.
D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée
**GRP® : Grande Randonnée de Pays

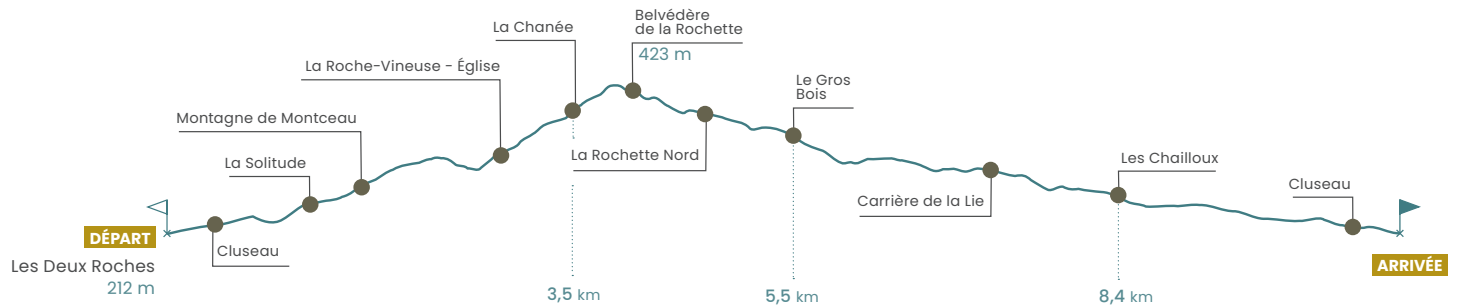


- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

PROFIL PARCOURS

Distance **9,7 KM** | Dénivelé **215 M**

Des carrières de la Lie à la Solitude



MÂCON SUD BOURGOGNE TOURISME

1, place Saint-Pierre | 71000 Mâcon | 03 85 21 07 07
macon-tourisme.com



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE